

# CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

---

Note sur la gouvernance.

18/10/18

# GOUVERNANCE DU CLS

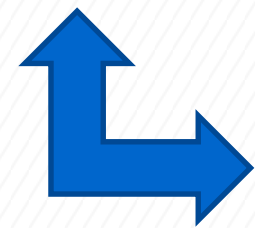
## COMITE DE PILOTAGE ( COPIL )

**Suivre** l'avancée du contrat

**Valider** le bilan et les perspectives/orientations

**Suivre de la démarche évaluative**

**Veiller à la bonne articulation** entre les CLS et les autres politiques et dispositifs



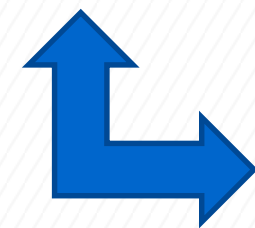
## Equipe projet

Veille à la bonne mise en oeuvre des actions du contrat

Appuie les groupes de travail

Assurer le suivi et l'évaluation du contrat

Prépare les différentes instances



## Groupes de travail thématiques

Selon les axes thématiques du contrat :

- Détermine les actions à mettre en oeuvre
- Contribue à la mise en oeuvre du plan d'action

## Plénière

Réaliser le bilan des actions

Créer de la rencontre entre les différents acteurs

Présenter la feuille de route et donner le cap

# GOUVERNANCE DU CLS

## Composition

### COMITE DE PILOTAGE ( COPIL )

Représentants : Elu référent CLS – M Goua // Délégation territoriale ARS // Préfecture // Département // CPAM // MSA // Education nationale  
Représentant des établissements sanitaires – Président du Conseil territorial en santé  
Représentant des droits des usagers – France Asso Santé  
Représentant de la prévention – IREPS  
Elus volontaires ALM

### Equipe projet

Référents CLS ALM et DT ARS

### Groupes de travail thématiques

Sur la base du volontariat, les élus, acteurs de terrain (collectivités, associations etc.), habitants.

### Plénière

Ensemble des membres des groupes de travail, de l'équipe projet et du COPIL.

Autres acteurs du territoire intéressés par les actions du CLS.

# ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES

- La participation aux instances de gouvernance du CLS
- Le co-financement des actions et de leur animation
- La coordination, l'animation, le suivi et l'évaluation du Contrat Local de Santé, avec l'appui du coordonnateur dans le cadre de ses missions



Pilotage

Pour toutes questions contactez :  
Claire Cornelissen – Coordinatrice du CLS  
@: [coordination.cls@ville.angers.fr](mailto:coordination.cls@ville.angers.fr) ou au 06.65.09.19.11